

Coordonnées du demandeur :

Nom du parent (ou représentant légal) :

Prénom du parent (ou représentant légal) :

Nom et prénom de l'enfant :

Numéro de registre national de l'enfant :

Adresse:

Rue: N°: Bte: 1040 Etterbeek

Tél.:

E-mail:

Numéro de compte bancaire :

A joindre à ce document * :

- Le formulaire chèques sport, dûment complété et signé par l'intéressé ou le représentant légal s'il est mineur;
- L'attestation de participation dûment complétée par le représentant du club où le jeune est affilié (voir document ci-après) ;
- La preuve de paiement de la cotisation au club sportif (*la copie de votre extrait de compte en annexe de la demande*)

***Si les parents de l'enfant sont bénéficiaires d'un revenu du CPAS, ils peuvent cumuler les aides du CPAS et de la Commune pour le chèque sport.**

J'ai pris connaissance que le paiement sera effectif à partir du mois de janvier de la saison en cours.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement des chèques sport modifié au Conseil communal du 28 mars 2022 et déclare toutes les données fournies dans le présent formulaire sincères et véritables.

Fait à Etterbeek, le :

Signature

Les données à caractère personnel sont traitées par la commune d'Etterbeek afin de répondre à votre demande de chèque sport. Elles sont stockées dans le logiciel de gestion et conservées jusqu'au délai d'utilité administrative. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers.

Dans le respect du principe Once Only, la commune a l'obligation de consulter les sources authentiques, ici en l'occurrence le Registre national, et ne peut donc plus demander la composition de ménage.

Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, veuillez contacter le service de gestion des primes à primes.premies@etterbeek.brussels ou par courrier à l'Administration communale d'Etterbeek – gestion des primes.

Pour toute autre question, concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données : dpo@etterbeek.brussels

